Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 148 (2003)
Heft: 12

Artikel: À propos de la musique militaire
Autor: Hämmerli, Jacques
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-347210

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 05.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

A propos de la musique militaire

L'Etat de Genève entretient deux corps de musique, une harmonie, La Landwehr (créée en 1789), et une fanfare, L'Elite (créée en 1839). L'article 1 du Règlement du Conseil d'Etat précise qu'il s'agit de corps militaires cantonaux placés sous l'autorité du Département des affaires militaires.

Jacques Hämmerli

Chacun connaît la formule prêtée à Clémenceau à propos de la musique militaire. Toutefois, il nous a paru qu'au-delà de l'effet recherché par un bon mot, il convient de rendre justice à la musique militaire.

Militaire, c'est bien ainsi que, dès le lendemain de sa création à Londres le 31 mars 1794, était baptisée la *Symphonie N° 100* en sol majeur de Haydn, ceci essentiellement à cause des instruments à percussion (grosse caisse, cymbales, triangle) alors inusités dans une symphonie mais dont Haydn avait habillé son deuxième mouvement et les dernières mesures de son «Finale». Cette œuvre spectaculaire allait d'ailleurs valoir au compositeur le plus grand succès public de sa carrière.

La fanfare de trompettes, le roulement de timbales, le fracas des percussions, tous ces éléments utilisés par Haydn sont directement liés à la musique militaire telle que la tradition en est perçue aujourd'hui encore. La présence de la musique dans les armées remonte à la plus haute Antiquité. Tout guerrier grec se devait, pour être honoré, de porter d'une main l'épée et de l'autre la lyre. Homère considérait comme barbares les expéditions militaires d'où les musiques étaient exclues, l'intervention de cet art sublime ayant pour effet d'enlever au combat son caractère de férocité et de régler en quelque sorte la fureur du soldat.

Au moment de livrer bataille, on entonnait un hymne dédié à Mars, le dieu de la guerre. Ainsi c'est d'abord sous forme de chœurs martiaux martelant les marches et les assauts qu'est née la musique militaire; puis les voix reçurent l'appui de quelques instruments.

Servius Tullius, le premier, devait concevoir l'organisation d'une musique militaire en prescrivant l'usage de ses instruments pour conduire les troupes au combat et guider leurs manœuvres.

Chœurs déployés comme des drapeaux, instruments éclatants comme les trompettes ou obsédants comme les tambours: la constance est d'apporter un stimulant au courage du guerrier, de coordonner ses mouvements, d'enrichir ses parades et ses moments de détente.

Le roi David s'accompagnait au combat d'une harpe et ce furent des sonneries de trompettes qui permirent aux Hébreux de vaincre à Jéricho.

Dans l'Antiquité, les soldats se battaient au son des tubas et des buccins; les Grecs adoptèrent la flûte de Pan; les Germains préférèrent les tambours importés de Chine...

La musique militaire, appuyée essentiellement sur le rythme, exigeant, pour être entendue, de larges sonorités, abandonna très rapidement les harpes, les cithares et les divers instruments à cordes à l'honneur au début de l'ère chrétienne, recourant, dès le Moyen Age, aux cors, cornets, trompes, tambours, trompettes, timbales... S'y ajoutèrent le fifre et le hautbois puis, pour les grandes solennités du règne de Louis XIV, les violons assurés en plein air par la Grande Ecurie.

Les identités nationales devaient bientôt résonner à l'intérieur de ces formations; c'est ainsi que le fifre des Suisses, la cornemuse des Ecossais, le

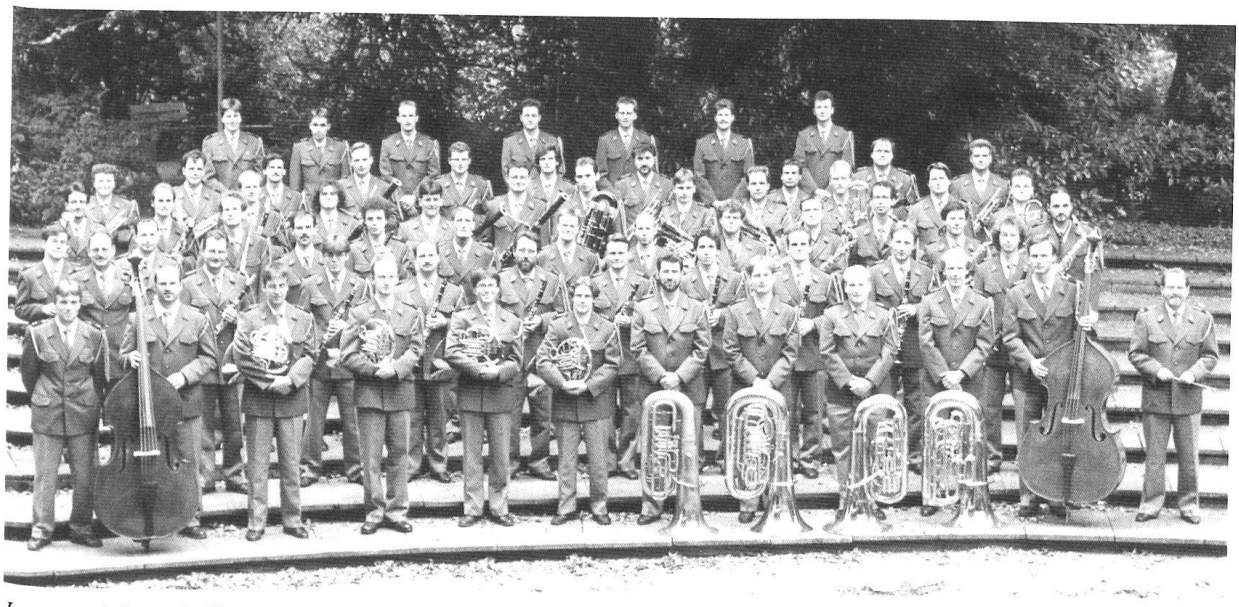

Les musiciens de l'Ensemble de cuivres de la fanfare de l'Armée.

basson des Russes et le flageolet des Turcs firent leur apparition dans les musiques militaires. La première institution régulière d'orchestres militaires dans les régiments des Gardes suisses et françaises date de 1762 et la Musique du régiment de Genève de 1783.

Constamment liée aux grandes célébrations nationales à caractère patriotique, la musique militaire s'est trouvée partagée en deux fonctions: rythmer le pas des combattants, entretenir les énergies et transmettre les ordres, les signaux de manœuvre; elle doit alors être marquée par la clarté et la simplicité; elle pourra être plus élaborée dans son expression pour accompagner les cérémonies funèbres ou triomphantes. C'est pourquoi des maîtres de chapelle de renom s'y consacrèrent, tel Lully auteur de nombreuses marches militaires.

Ce répertoire spécifique militaire s'enrichit par la suite de polkas, de mazurkas, de galops, de quadrilles, mais également d'hymnes, de *Te Deum*, voire de grandes œuvres symphoniques réservées aux concerts de gala. Si, le plus souvent, ces œuvres étaient celles des chefs de musique, dès la Révolution française de grands musiciens tels Grossec, Spontini ou Cherubini, loin de mépriser ce genre, en composèrent de réputées.

Berlioz, déjà auteur de la *Grand'Messe des morts*, créa en uniforme le 28 juillet 1840, sa *Symphonie funèbre* et triomphante, écrite pour une fanfare de deux cents exécutants, augmentée d'un grand chœur.

Plus près de nous, citons le *Chant funèbre* de Fauré pour commémorer le centenaire de la mort de Napoléon, qui démontre que les plus grands compositeurs se reconnaissent également dans cette musique aux émotions non feintes.

On pourrait encore citer Beethoven et sa *Troisième symphonie*, dite «héroïque» ou sa *Bataille de Vittoria*, avec accompagnement de décharges de mousqueteries française et anglaise, tout comme le *1812* de Tchaïkovsky avec coups de bombardes et de canons, sans omettre leur grande marche militaire à tous deux, les géants de la musique lyrique, que sont Verdi et Wagner, ou encore Liszt, Chopin ou Debussy confiant au piano leurs exaltations héroïques ou patriotiques et, plus près de nous, Prokofiev ou Chostakovitch.

On s'aperçoit que la plupart des grands compositeurs n'ont pas déchu en composant de la musique militaire ou des œuvres d'exaltation et d'appel qui, même si elles sont plus sophistiquées à un niveau formel que la musique militaire «courante», n'en sont pas moins, dans le même esprit, des œuvres à écouter debout.

J. H.